

- **Je renseigne l'intégralité des informations demandées dans le dossier de souscription •
(Y compris la fiche connaissance client relative à la réglementation MIF)**

I. FICHE CONNAISSANCE CLIENT : Je complète et renseigne l'intégralité du questionnaire

1/ IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

- Je renseigne les informations demandées (ainsi que celles du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur) ou la personne morale;
- J'indique si le ou les souscripteur(s) sont politiquement exposé(s).

2/ FICHE CONNAISSANCE CLIENT (à renseigner par le représentant légal pour les personnes morales):

- Situation patrimoniale de l'investisseur;
- Renseignements concernant l'opération et le financement;
- Objectif de l'investisseur;
- Attention : Si votre profil d'investisseur(s) est «Prudent», vous devez cocher l'encart en dessous de **Q7**.
- Le Conseiller indique son nom, son n° CIF et signe en dernière page;
- Le souscripteur signe en dernière page (ainsi que le conjoint dans le cas d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur).

II. BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

1/ SOUSCRIPTION PAR UNE OU DES PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

- Je coche la (les) mention(s) parmi : Monsieur, Madame, Mademoiselle, Monsieur & Madame, Messieurs, Mesdames, Personne morale ou Indivision;
- Je mentionne les nom, prénom(s), date et lieu de naissance, adresse, code postal et ville, numéro de téléphone (mobile de préférence), mail et profession (ainsi que ceux du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur);
- Je coche la case correspondante à la nature de la propriété et à la situation de famille.
- J'indique le nombre de parts souscrites et le montant global de l'investissement.

2/ SOUSCRIPTION PAR UNE OU DES PERSONNE(S) MORALE(S)

- Pour chaque société : je renseigne les nom, forme juridique, régime fiscal ; l'adresse du siège, le code postal, la ville, un numéro de téléphone (mobile de préférence) et une adresse mail;
- Je mentionne le représentant légal en indiquant ses nom, prénom(s), adresse personnelle, code postal et ville ainsi qu'un numéro de téléphone (mobile de préférence) et un mail, la profession

3/ MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- J'indique si le règlement se fait au comptant, par prélèvement, par virement ou par emprunt.

4/ SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Je signe électroniquement ou manuscritement et j'indique le nombre de parts en toutes lettres.

**Attention : En cas de souscription conjointe, les deux souscripteurs doivent signer et indiquer le nombre de parts en toutes lettres.
Dans le cas contraire, la souscription ne pourra être enregistrée.**

III. PIÈCES A JOINDRE :

- Toutes les pièces mentionnées en page 1 paragraphe « document à fournir » en fonction du souscripteur : personne physique ou personne morale;
- Pour le Conseiller : compléter la partie relative au cabinet.

POUR RAPPEL : TOUTE SOUSCRIPTION NE SERA VALIDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION QU'APRÈS RÉCEPTION DE L'INTÉGRALITÉ DES FONDS.

Cette fiche de renseignements, établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans des parts de SCPI avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'Inter Gestion, resteront strictement confidentielles.

SITUATION PATRIMONIALE DE L'INVESTISSEUR (OU DE LA PERSONNE MORALE) :

Estimation globale de votre patrimoine : Moins de 100K€ de 100 à 200K€ de 200 à 450K€
 De 450 à 750K€ de 750 à 1000K€ plus de 1000K€

Répartition de votre patrimoine (en %) :

Actifs Immobiliers : Résidence principale %

Immobilier d'investissement %

Actifs Financiers : %
 (Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE,...)

Liquidités : %
 (Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant, ...)

Actifs Professionnels : %

Revenus annuels de votre foyer fiscal : moins de 45 K€ de 45 à 75 K€ de 75 à 150 K€ plus de 150 K€

Répartition des revenus annuels :

Revenus Professionnels : % Revenus Locatifs : % Revenus de Valeurs Mobilières : %

Montant global des engagements financiers (Tous crédits confondus) :

Moins de 10 000€ de 10 000 à 50 000€ de 50 000 à 150 000€
 De 150 000 à 300 000€ Plus de 300 000€

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT :

Typologie de l'investissement :

- SCPI Rendement **CRISTAL RENTE** SCPI Malraux **PIERRE INVESTISSEMENT 10**
 SCPI Déficit Foncier **PIERRE CAPITALISATION** SCPI Pinel **PATRIMOINE HABITAT NEUF**

Montant de l'investissement : €

Nombre de part(s) : part(s)

Financement à crédit : Oui Non

Si oui, montant du prêt : €

Nom de la banque :

Type de prêt : Amortissable In fine

Durée du remboursement : ans Périodicité : Montant : €

Apport personnel : Oui Non Montant : €

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT :

Votre horizon de placement : Court terme (< à 5 ans) Moyen terme (entre 5 et 10 ans) Long terme (> à 10 ans)

Vos objectifs de placement : Revenus complémentaires Transmission patrimoniale
 Diversification de patrimoine Réduction d'impôt
 Autres (à préciser) :

**À REMPLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :

N° de SIREN : | | | | | | | | | |

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de :

dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion : Oui Non

Fiscalité : IR IS

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} M^{lle} Indivision

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :

N° de SIREN : | | | | | | | | | |

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de :

dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion : Oui Non

Fiscalité : IR IS

Vote et communication électronique : Oui Non

*** Attention : Cette déclaration est faite par l'investisseur sous sa pleine et entière responsabilité. La Société de gestion se laisse la possibilité de demander ultérieurement tout document justifiant cette déclaration sur l'honneur et ce à tout moment. Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision : mentions et signatures des signataire et conjoint(e).**

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Je (nous) déclare(ons) :

- **Ne pas être une (des) "US person".**

- Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, un exemplaire de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des statuts, des derniers bulletin trimestriel et rapport annuel.

- Avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant au verso.

- Avoir pris connaissance que la date d'entrée en jouissance prendra effet en fonction de la date d'encaissement des fonds.

- Être informé(e)s que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.

- Souscrire⁽¹⁾ : € représentant parts au prix unitaire de 1 000 €.

(1) minimum 10 parts frais inclus (soit 10 000 €).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Par **Chèque à l'ordre de** la SCPI **PATRIMOINE HABITAT NEUF**

Par **Prélèvement SEPA** (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet)

Par **Virement bancaire** sur le compte de la SCPI **PATRIMOINE HABITAT NEUF** (IBAN ci-dessous)

IBAN

FR76 3000 4022 0900 0110 7501 182

BIC

BNPAFRPPXXX

Par **Financement** - Établissement prêteur : Nantissement des parts : Oui Non

Fait à le | | | | | | | | | | en 2 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) **ou** Signature(s) électronique(s).

Souscripteur

Co-souscripteur

Nom/Prénom(s) du Conseiller :

Nom du CIF : Nom du Cabinet :

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID : | | | | | | | | | |

Date de réception : | | | | | | | | | | Date d'enregistrement : | | | | | | | | | | Date d'entrée en jouissance : | | | | | | | | | |

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par INTER GESTION REIM pendant toute la durée de votre investissement. INTER GESTION REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'INTER GESTION REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'INTER GESTION REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'INTER GESTION REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www.inter-gestion.com.

PATRIMOINE HABITAT NEUF

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 760 200€ • 852 858 679 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

MODALITÉS RELATIVES À LA PREMIÈRE AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant maximum de l'augmentation de capital : 22 759 800 euros destinés à porter le capital de 760 200 euros à 23 520 000 euros par émission de 27 095 parts nouvelles.

Date d'ouverture : 15 novembre 2019

Prix de souscription : Valeur nominale: 840€ • Prime d'émission: 160€ • Prix de souscription d'une part: 1 000€ net de tous autres frais.

Commission de souscription : Sur la prime d'émission est prélevé un montant de 100€ TTI par part soit 10% TTI du montant de la souscription, correspondant à 8,50% TTI de frais de collecte soit 85,00€ TTI par part et 1,50% TTI soit 15,00€ TTI par part au titre des frais de recherche et d'investissement.

Minimum de souscription : 10 parts.

Durée de la SCPI Patrimoine habitat neuf : 12 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS de Paris.

Modalités de règlement: le règlement s'effectue à l'ordre de la **PATRIMOINE HABITAT NEUF** au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (1 000€ x nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le dossier de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

La souscription est réalisée dès lors que les éléments suivants sont réunis :

- Réception par la Société de gestion du dossier de souscription dûment rempli;
- Mise à disposition sur le compte de la SCPI Patrimoine habitat neuf des fonds correspondant au prix total de la souscription;
- Transmission à la Société de gestion des documents ci-dessous mentionnés.

Jouissance des parts : le dernier jour du mois de la souscription.

Gestion de la trésorerie : Les produits financiers perçus par la société, notamment du fait du placement de la trésorerie en attente d'emploi (engagement des investissements et réalisation des travaux) sont soumis à l'impôt sur le revenu. Il est institué un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21% non libératoire. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, le reliquat est restitué. Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000€ pour les célibataires et à 75 000€ pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées du prélèvement. Il est bien précisé que les revenus locatifs ne peuvent en aucun cas bénéficier du prélèvement forfaitaire obligatoire et sont soumis à l'imposition normale des revenus fonciers. Les produits financiers en cause sont générés par le placement à court terme de la trésorerie disponible de la société. Il s'agit donc de produits accessoires.

Les couples mariés sauf régime communauté universelle devront fournir le justificatif correspondant. Les deux conjoints doivent remplir et signer le dossier de souscription et joindre pour chacun les documents ci-dessous.

Mineurs et Majeurs protégés : Le dossier doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom(s), qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Comment souscrire : Dossier de souscription dûment complété et signé • Copie recto-verso pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Virement ou Chèque à l'ordre de la SCPI • RIB.

Le cas échéant : Pour les personnes morales : extrait KBIS de moins de 3 mois et statuts certifiés conformes • Copie de l'offre de prêt • Renonciation du conjoint • Copie de la convention de PACS • Attestation d'origine des fonds et justificatifs subséquents • Fiche complémentaire pour les PPE*.

*Personnes Politiquement Exposées

Les dossiers de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier: INTER GESTION REIM – 2, Rue de la Paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des dossiers de souscription.

Société de gestion : INTER GESTION REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, Rue de la Paix - 75002 Paris.

PATRIMOINE HABITAT NEUF

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 760 200€ • 852 858 679 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

MODALITÉS RELATIVES À LA PREMIÈRE AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant maximum de l'augmentation de capital : 22 759 800 euros destinés à porter le capital de 760 200 euros à 23 520 000 euros par émission de 27 095 parts nouvelles.

Date d'ouverture : 15 novembre 2019

Prix de souscription : Valeur nominale: 840€ • Prime d'émission: 160€ • Prix de souscription d'une part: 1 000€ net de tous autres frais.

Commission de souscription : Sur la prime d'émission est prélevé un montant de 100€ TTI par part soit 10% TTI du montant de la souscription, correspondant à 8,50% TTI de frais de collecte soit 85,00€ TTI par part et 1,50% TTI soit 15,00€ TTI par part au titre des frais de recherche et d'investissement.

Minimum de souscription : 10 parts.

Durée de la SCPI Patrimoine habitat neuf : 12 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS de Paris.

Modalités de règlement: le règlement s'effectue à l'ordre de la **PATRIMOINE HABITAT NEUF** au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (1 000€ x nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le dossier de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

La souscription est réalisée dès lors que les éléments suivants sont réunis :

- Réception par la Société de gestion du dossier de souscription dûment rempli;
- Mise à disposition sur le compte de la SCPI Patrimoine habitat neuf des fonds correspondant au prix total de la souscription;
- Transmission à la Société de gestion des documents ci-dessous mentionnés.

Jouissance des parts : le dernier jour du mois de la souscription.

Gestion de la trésorerie : Les produits financiers perçus par la société, notamment du fait du placement de la trésorerie en attente d'emploi (engagement des investissements et réalisation des travaux) sont soumis à l'impôt sur le revenu. Il est institué un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21% non libératoire. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, le reliquat est restitué. Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000€ pour les célibataires et à 75 000€ pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Il est bien précisé que les revenus locatifs ne peuvent en aucun cas bénéficier du prélèvement forfaitaire obligatoire et sont soumis à l'imposition normale des revenus fonciers. Les produits financiers en cause sont générés par le placement à court terme de la trésorerie disponible de la société. Il s'agit donc de produits accessoires.

Les couples mariés sauf régime communauté universelle devront fournir le justificatif correspondant. Les deux conjoints doivent remplir et signer le dossier de souscription et joindre pour chacun les documents ci-dessous.

Mineurs et Majeurs protégés : Le dossier doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom(s), qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Comment souscrire : Dossier de souscription dûment complété et signé • Copie recto-verso pièce d'identité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • Virement ou Chèque à l'ordre de la SCPI • RIB.

Le cas échéant : Pour les personnes morales : extrait KBIS de moins de 3 mois et statuts certifiés conformes • Copie de l'offre de prêt • Renonciation du conjoint • Copie de la convention de PACS • Attestation d'origine des fonds et justificatifs subséquents • Fiche complémentaire pour les PPE*.

*Personnes Politiquement Exposées

Les dossiers de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier: INTER GESTION REIM – 2, Rue de la Paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des dossiers de souscription.

Société de gestion : INTER GESTION REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, Rue de la Paix - 75002 Paris.

